

2018-04-23 : PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON, TENUE AU LIEU DES SESSIONS, LE LUNDI 23 AVRIL 2018 À 20 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BOUCHER, MAIRE.

Sont présents :

Simon Boucher	Maire
Patrice Pinard	Conseiller siège n° 1
Yanick Blier	Conseiller siège n° 2
Michel Bernier	Conseiller siège n° 3
Nathalie Talbot	Conseillère siège n° 5
Steve Therion	Conseiller siège n° 6

Est absente :

Julie Ricard	Conseillère siège n° 4
--------------	------------------------

Secrétaire d'assemblée :

Matthieu Levasseur Directeur général et secrétaire-trésorier

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil. Les membres attestent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 20 h 32.

18-0426 :

2. ENTENTE DE PARTENARIAT – FERMETURE DU GUICHET AUTOMATIQUE

CONSIDÉRANT la décision de la Caisse Desjardins des Bois-Francis de retirer le guichet automatique situé dans l'ancien centre de services de la Caisse ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec la direction de la Caisse Desjardins des Bois-Francis a été demandée par la municipalité et tenue le 1^{er} mars dernier afin d'analyser tous les scénarios et options possibles relativement à la décision de retirer le guichet automatique ;

CONSIDÉRANT QUE les discussions menées lors de cette rencontre ont permis d'en arriver à une entente de partenariat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu :

QUE soit entérinée, tel que présenté, l'entente de partenariat intervenue entre la Caisse Desjardins des Bois-Francis et la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton suite à la décision de la Caisse de retirer le guichet automatique situé dans l'ancien centre de services ;

QUE soient autorisés le maire Simon Boucher et le directeur général Matthieu Levasseur à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Monsieur Richard Benoit questionne sur la possibilité d'un regroupement avec la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond.

Monsieur Louis Lacroix désire apporter des précisions aux discussions menées lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Bois-Francis.

Monsieur Réjean Lemire interroge sur l'échéancier établi dans l'entente en regard de la possibilité que la municipalité se réserve le droit de choisir toute autre option proposée par le Mouvement Desjardins.

4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 59.

Président

Secrétaire,

Simon Boucher, maire

Matthieu Levasseur, secrétaire-trésorier

Je, Simon Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Simon Boucher

